

# Protection ACCIDENT

## Mettez votre famille à l'abri des conséquences d'un accident !

Les causes d'un accident peuvent être multiples : en voiture, en voyage, en pratiquant un sport ou tout simplement chez vous. Pour protéger votre famille et faire face aux conséquences financières d'un accident, Mutuelle Bleue vous garantit des indemnités journalières en cas d'hospitalisation et un capital en cas de perte totale et irréversible d'autonomie ou de décès.

CAPITAL  
jusqu'à  
150 000 €\*

INDEMNITÉS  
HOSPITALISATION  
jusqu'à  
75 € / jour

Avec Protection ACCIDENT, vous disposez :

### ✓ d'un capital important garanti

■ Vous choisissez librement le montant du capital parmi 5 options : de 15 000 € à 75 000 €.

■ En cas de décès, ce capital est perçu par le(s) bénéficiaire(s) que vous avez désigné(s) librement. Vous mettez vos proches à l'abri des problèmes financiers et leur évitez des soucis supplémentaires en votre absence. Ce capital permet de couvrir les frais d'obsèques, d'assurer la scolarité de vos enfants, de combler la perte d'un salaire...

■ Ce capital est doublé en cas d'accident de la circulation, que vous soyez conducteur, passager, cycliste ou même piéton.

Doublement  
du capital  
jusqu'à  
150 000 €\*

■ Vous bénéficiez d'un contrat évolutif. Vous avez la possibilité de changer le montant du capital souscrit en fonction de l'évolution de votre situation.

### ✓ d'indemnités journalières en cas d'hospitalisation

■ En cas d'hospitalisation consécutive à un accident, des indemnités pouvant aller jusqu'à 75 € par jour vous permettent d'assumer les frais annexes restant à votre charge : la chambre individuelle, la télévision, les frais de déplacement de vos proches, la garde de vos enfants... Ces indemnités journalières en cas d'hospitalisation vous garantissent le bénéfice d'un séjour plus confortable.

■ Vous utilisez ces indemnités comme bon vous semble en complément des remboursements de la Sécurité sociale et des prestations liées à votre complémentaire santé. Elles peuvent, par exemple, vous permettre de pallier une éventuelle baisse de votre salaire.

■ Ces indemnités vous sont versées dès le 3<sup>e</sup> jour d'hospitalisation et pendant 12 mois le cas échéant pour un même accident.

Options	Capital garanti	Capital doublé*	Indemnités hospitalisation	Cotisation mensuelle
1	15 000 €	30 000 €	15 € / jour	3,70 €
2	30 000 €	60 000 €	30 € / jour	7,46 €
3	45 000 €	90 000 €	45 € / jour	11,18 €
4	60 000 €	120 000 €	60 € / jour	14,89 €
5	75 000 €	150 000 €	75 € / jour	18,60 €

\*En cas d'accident de la circulation.

# Protection ACCIDENT

## DES AVANTAGES qui font la différence

- **Un capital garanti important, jusqu'à 75 000 €**, pour préserver le budget de votre famille
- **Un capital doublé, jusqu'à 150 000 €, en cas d'accident de la circulation**
- **Des indemnités journalières, jusqu'à 75 €**, versées dès le 3<sup>e</sup> jour d'hospitalisation et pendant 12 mois le cas échéant
- **Une adhésion sans frais de dossier**
- **Aucune formalité médicale, professionnelle ou sportive**
- **Une garantie immédiate sans délai de carence**
- **Une cotisation fixe modérée** qui ne varie pas dans le temps
- **Un capital non soumis aux droits de succession<sup>(1)</sup> et des indemnités exonérées d'impôts<sup>(2)</sup>**
- **Une souscription possible de 18 à 74 ans**
- **Offre "Couple"** : vous et votre conjoint(e)<sup>(3)</sup> bénéficiez d'une remise de 10 % sur chaque contrat pour une souscription simultanée

OFFRE  
"COUPLE"  
-10 %

(1) Dans la limite prévue par la réglementation en vigueur. (2) Selon la législation en vigueur à la date du versement.  
(3) Conjoint(e), concubin(e), partenaire lié(e) par un PACS.



Je sais qu'un accident peut arriver, je m'y suis préparé.

Mon métier de commercial m'oblige à être constamment sur les routes et j'ai conscience que les accidents ne touchent pas que les autres.

Je veux être bien protégé en toutes circonstances et je pense aussi à mes proches si le pire devait arriver.

**Demandez votre devis gratuit et sans engagement :**

■ **Dans l'une de nos agences**  
coordonnées sur [www.mutuellebleue.fr](http://www.mutuellebleue.fr)

■ **Par téléphone**

**0 800 71 81 91**

Service & appel  
gratuits

■ **Sur internet**

**[www.mutuellebleue.fr](http://www.mutuellebleue.fr)**



PRÉVOYANCE - SANTÉ - ASSURANCE